

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

10/12/2025

N° E25000287 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 10/12/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 01/12/2025, la lettre par laquelle le maire de SAINT ETIENNE DE CUINES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Cuines (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe NIVELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges CHAMOIX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de SAINT ETIENNE DE CUINES, à Monsieur Philippe NIVELLE et à Monsieur Georges CHAMOIX.

Fait à Grenoble, le 10/12/2025

La première vice-présidente,

Magali SELLES